AR Prefecture
046-214601767-20261026-2026_10_100-DE
Reçu le 09/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du lundi 26 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	**15**
Présents	10
Votants	14
Absents	05

Date de la convocation :
22 octobre 2026

Date d'affichage :
22 octobre 2026

OBJET :

Délibération N° 2026-10-100

Accueil et hébergement d'un groupe d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 09 NOV. 2026

Et publication ou notification
Du 13 NOV. 2026

Monsieur Le Maire
Jérôme BELIN

MAIRIE DE LIVERNON (Lot)

L'an deux mille vingt-six le vingt-six du mois d'octobre à 20 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BELIN Jérôme, Maire.
Présents : ALVAREZ Caroline, BOUYSSOU Vanessa, CARROZZA Tony, GRIMAL Nadège, LEPAIN Patrick, RUDANT Pascale, SOULIER Bruno, MEJECAZE Jérémie, VALLIER Valérie.
Absents : COLDEFY Céline a donné pouvoir à BOUYSSOU Vanessa, GALLINEAU Sébastien a donné pouvoir à LEPAIN Patrick, MAS Cédric a donné pouvoir à BELIN Jérôme, REVEILLAC Nicolas a donné pouvoir à MEJECAZE Jérémie, HOSTE Nathalie.
Secrétaire de séance : Madame ALVAREZ Caroline.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'appel à candidature lancé auprès des communes par le PNR / Géoparc des Causses du Quercy pour accueillir un groupe d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Toulouse du 16 au 18 novembre 2026, sujet discuté en informations diverses lors de la réunion précédente.

Il annonce ensuite au Conseil Municipal que la candidature de la commune de Livernon a été retenue.

Ce « workshop » a pour objet de développer une analyse multidisciplinaire du territoire de la commune pour la conception architecturale, urbaine et paysagère afin de porter un regard extérieur sur la commune et d'interroger la manière dont la géologie, l'hydrologie et la biodiversité peuvent devenir des éléments structurants pour l'acte de bâtir.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que la commune, dans sa lettre de candidature, avait proposé de prendre en charge l'hébergement du groupe à « La Bergerie du causse » pour un montant de 500 €. Il expose qu'il convient désormais au Conseil Municipal de se prononcer par délibération pour valider officiellement cette prise en charge et pouvoir la régler par mandat administratif.

Mise en ligne le : 13/11/2026 10:17 (Europe/Paris) - Auteur de l'acte : Mairie de Livernon - https://www.livernon.fr/documents_administratifs/87316

AR Prefecture

046-214601767-20261026-2026_10_100-DE
Reçu le 09/11/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De réserver puis de prendre en charge financièrement l'hébergement des étudiants et de leurs professeurs pour le « workshop » ENSA Toulouse / PNR Géoparc des Causses du Quercy du 16 au 18 novembre 2026 au gîte « La bergerie du causse » 437 chemin de Coursan à Livernon, pour un montant de 500 € (cinq cents euros).

- De mandater Monsieur le Maire pour établir et signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Jérôme BELIN

MAIRIE DE LIVERNON (Lot)

Mise en ligne le : 13/11/2026 18:17 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Livernon
https://www.livernon.fr/documents_administratifs/87316